

Laïcité, neutralité, impartialité

PARLEMENT

L'unanimité ne durera qu'un temps, mais c'est sous l'arc de la concorde que les parlementaires de la majorité et de l'opposition ont décidé, mercredi en commission de révision de la Constitution, d'ouvrir le débat sur la laïcité de l'Etat : lire nos précédentes éditions.

Une série de rapporteurs issus des différents groupes politiques rédigeront un « rapport introductif », qui sera finalisé avant les vacances parlementaires de juillet, et qui fera ensuite l'objet d'un débat à part entière à la Chambre.

Objet : les valeurs communes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. But : modifier la Constitution, ou rédiger un préambule, ou rien du tout – si les partis ne

s'entendent pas et qu'aucune majorité des deux tiers, nécessaire pour toucher à la Constitution, ne se dégage.

Trois concepts émergent : la laïcité politique (Défi est pour), la neutralité (le MR est pour, le PS y pense), l'impartialité (c'est l'option du CD&V, dont a fait part Servais Verherstraeten mercredi à la Chambre).

Père de l'opération, Patrick Dewael (VLD) s'est réjoui de l'« *approche consensuelle* ». L'on pressent que le consensus est de sable. Marcel Cheron (Ecolo), en guise de provocation, a cité le petit père Combe, héraut de la laïcité militante au début du XX^e siècle. Tout le monde a ri. Pourvu que ça dure. ■